

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 28 (1978)
Heft: 4

Artikel: Diplomatie et relations économiques internationales : contributions de l'école historique française
Autor: Fleury, Antoine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIPLOMATIE ET RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Contributions de l'école historique française

Par ANTOINE FLEURY

Dans leur *Introduction à l'histoire des relations internationales*, parue en 1964, Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle proposaient, en complément à la traditionnelle histoire diplomatique qui «étudie les initiatives ou les gestes des gouvernements, leurs décisions et, dans la mesure où elle le peut, leurs intentions» (p. 1), de «chercher à percevoir les influences ... qui ont orienté le cours de l'action diplomatique» (p. 2). Ces influences qu'ils vont caractériser de «forces profondes» sont «les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les grands courants sentimentaux» (p. 2).

Cette proposition qui postulait un élargissement fondamental de l'histoire diplomatique cherchait en fait à définir le champ d'études et la méthode d'une discipline en voie de constitution : l'histoire des relations internationales. Le recours à l'analyse des forces profondes qui peuvent influencer ou déterminer la décision politique ou le cours des relations internationales annonçait un renouvellement de l'histoire traditionnelle non seulement par les méthodes d'investigation, mais aussi et surtout par les dimensions nouvelles de la société contemporaine dont l'histoire doit rendre compte tout simplement parce qu'elles interpellent l'historien ou le politologue contemporain.

Dès lors, il ne s'agissait plus uniquement de décrire ce qui s'est passé, mais d'arriver à expliquer les éléments qui déterminent une orientation ou une décision de caractère politique, c'est-à-dire qui entraîne des conséquences pour un groupe (ou des groupes), voire pour l'univers politiquement organisé. Conscients de la complexité de cette étude et de cette démarche, Renouvin et Duroselle se refusaient à énoncer une théorie globale des relations internationales et récusait l'ambition combien tentante d'arriver à définir le facteur dominant qui déterminerait la politique mondiale. «Dans le comportement des groupes humains, les mobiles ne sont jamais simples. ... En fait, les influences diverses qui orientent l'évolution des relations internationales, rôle des influences économiques, financières, démographiques, psychologiques ou sentimentales, et rôle de l'impulsion exercée par la volonté des hommes de gouvernement se contrarient ou s'associent selon des modalités sans cesse différentes dans le temps et dans l'espace» (p. 454).

Donc, c'est bien d'un relativisme critique qu'il s'agit ici, suggérant que tout facteur susceptible de fournir une explication à la décision ou à l'orientation politique, doit être examiné, à titre d'hypothèse, avant d'en fixer la part qui lui revient dans l'explication générale. C'est ouvrir des perspectives

de recherche infinies à l'histoire politique¹, renouvelée au contact des acquis et des méthodes de toutes les sciences de l'homme dont l'éclosion et le développement reflètent sans doute les innombrables préoccupations et interrogations suscitées par les grands bouleversements moraux, politiques, économiques et sociaux de ce XX^e siècle.

Or, pour quelles raisons – conjoncturelles, idéologiques, méthodologiques – les historiens ont-ils privilégié jusqu'à présent dans l'analyse des forces profondes, agissantes au cœur de l'histoire, le facteur économique et plus particulièrement les relations économiques et financières internationales? Certes, Renouvin lui-même a donné l'impulsion à cette orientation des recherches historiques; ne précisait-il pas: «Entre les intérêts économiques et les initiatives politiques, les réactions mutuelles sont constantes. Qu'il soit donc indispensable, pour comprendre la politique extérieure des Etats de tenir compte, dans le monde contemporain plus que jamais, de ces intérêts économiques, qui donc peut en douter? Mais c'est le rôle respectif de l'économie et du politique que la recherche historique doit s'efforcer de discerner, lorsqu'elle veut essayer d'établir quels ont été, dans les relations internationales, les facteurs dont l'influence a été prépondérante» (p. 103). Ainsi, Renouvin ne faisait qu'entériner au profit de l'histoire un constat de l'évolution de la pratique diplomatique qui dès la fin du XIX^e siècle s'est progressivement chargée de défendre les intérêts économiques, commerciaux et financiers des nationaux au fur et à mesure que l'Etat, dans les sociétés européennes en compétition industrielle, s'est occupé, sous des formes diverses, de la promotion économique de la nation. Cette évolution s'est accélérée au XX^e siècle, au point qu'à l'heure actuelle la politique internationale et la conduite de la politique étrangère paraissent être dominées par des préoccupations d'ordre économique et particulièrement sur la manière d'assurer le maintien ou le développement de relations économiques que nécessite la croissance industrielle ou tout simplement l'équilibre social à l'intérieur des sociétés ou de groupes d'Etats. D'où l'importance des dossiers à caractère économique qui sollicitent aujourd'hui la plus grande partie du travail des diplomates. Par ailleurs, la relance du débat sur l'impérialisme et des formes diverses qu'il a pu revêtir dans l'histoire contemporaine n'a pas laissé les historiens indifférents, à en juger par les nombreuses études récentes qui tentent «de mêler histoire diplomatique, histoire sociale, histoire économique pour parvenir à expliquer les forces profondes des relations internationales»².

Quoi qu'il en soit, l'impulsion donnée par Renouvin va susciter une impressionnante gerbe de grandes thèses d'Etat portant sur le rôle du facteur économique et financier dans les relations internationales. Sans doute, pour

¹ Voir à ce sujet, nos suggestions concernant «L'histoire politique en Suisse romande au XX^e siècle» dans *Alliance culturelle romande*, Genève, cahier n° 23, novembre 1977, pp. 47-52.

² Selon RENÉ GIRAULT dans son «Avant-propos» aux deux cahiers de la revue *Relations internationales*, Paris/Genève, n°s 6 et 7, consacrés à l'impérialisme.

des raisons d'accès aux sources, la plupart de ces études ont été centrées sur la période de l'avant-Première Guerre mondiale, donc sur l'ère de l'impérialisme florissant des puissances européennes. Ainsi ont paru successivement les études de Jean Bouvier sur les systèmes bancaires et les mécanismes d'investissement, surtout français, en Europe et dans le monde d'avant 1914³; de Pierre Guillen sur les intérêts européens au Maroc à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle⁴; de Raymond Poidevin sur les relations économiques et financières internationales⁵; de René Girault sur les investissements français en Russie et sur le rapport entre finances et relations internationales⁶. Deux études, celle de Jean-Claude Allain sur la crise d'Agadir⁷ et celle de Jacques Thobie sur les intérêts français dans l'Empire ottoman⁸ sont venues récemment compléter et élargir le champ d'interaction entre les facteurs économique-financiers et le jeu diplomatique dans l'explication de la politique mondiale d'avant 1914⁹. Enfin, de toutes les thèses d'Etat portant sur l'histoire des relations internationales parues jusqu'à présent, une seule, celle de Bariéty¹⁰, traite de l'après-Première Guerre mondiale.

³ JEAN BOUVIER, *Le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882: la formation d'une banque de dépôt*, Paris, 1963, 2 vol.; «Systèmes bancaires et entreprises industrielles dans la croissance européenne au XIX^e siècle», *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1972/1; «Les intérêts français et la question d'Egypte, 1875-76», *Revue Historique*, 1960/3. (Les titres indiqués ici sont loin d'être exhaustifs; ils ne visent qu'à donner les orientations de recherche initiales des auteurs mentionnés.)

⁴ PIERRE GUILLEN, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, 1967; *Les emprunts marocains, 1902-1904*, Paris, 1972.

⁵ RAYMOND POIDEVIN, *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914*, Paris, A. Colin, 1969; *Finances et relations internationales*, Paris, A. Colin, 1971 (Coll. U 2), ainsi que de nombreuses contributions parues dans *Travaux et Recherches* du Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz dont il est le Directeur.

⁶ RENÉ GIRAULT, *Emprunts russes et investissements français en Russie, 1887-1914*, Paris, 1973; «Finances et relations internationales», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 9, juillet-septembre 1966.

⁷ JEAN-CLAUDE ALLAIN, *Agadir 1911. Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale n° 7, 1976, 471 p.

⁸ JACQUES THOBIE, *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire ottoman 1895-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série Sorbonne n° 4, 1977, 817 p.; aussi *Phares ottomans et emprunts turcs 1904-1961*, Paris, 1972.

⁹ Pour dresser un bilan plus général de l'historiographie récente concernant cette problématique de l'avant-Première Guerre mondiale, il faudrait prendre en considération les études publiées ailleurs qu'en France, notamment en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis, dont la plupart, il est vrai, n'aborde que rarement cette période sous l'angle historico-économique qui caractérise l'école historique française dont nous évoquons ici les productions. La composante «idéologique» ou «sociale» de l'impérialisme préoccupe davantage les unes tandis que d'autres, encore rares, ouvrent une perspective très prometteuse en s'attachant à étudier les conditions locales des partenaires des puissances impérialistes. Pour une esquisse de cette dernière tendance, cf. *Imperialismus im Nahen und Mittleren Osten*. Actes d'une section du 30^e colloque national des historiens allemands publiés dans *Geschichte und Gesellschaft. Zeitschrift für Historische Sozialwissenschaft*, 1 (1975), Heft 4.

¹⁰ JACQUES BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, Paris, Pedone, 1977, 797 p. Signalons pourtant la thèse dactylographiée sur *Les Dettes inter-*

Ce sont ces trois dernières études, celles d'Allain, de Thobie et de Bariéty, que nous nous proposons de présenter ici. Avant de les aborder successivement, relevons d'abord ce qu'elles ont en commun.

Au plan de la méthode, les trois auteurs font la démonstration d'une maîtrise parfaite aussi bien du contexte général dans lequel s'inscrit leur recherche que dans la présentation de dossiers «sectoriels», voire «techniques» à caractère financier, bancaire, industriel et commercial. Si chez Bariéty, les données techniques sont intégrées au fur et à mesure que se développe la démonstration générale, Allain et Thobie les ont reconstituées sous forme de bilans présentés comme autant de dossiers qui leur permettent d'évaluer une situation ou une action diplomatique ou encore d'étayer une thèse centrale. Ainsi Allain décrit dans une première partie *l'enjeu marocain*, en nous apportant des renseignements très précis sur les emprunts contractés par le Maroc, sur les mines marocaines, sur l'organisation des travaux et des services publics, sur le commerce extérieur de l'Empire chérifien et sur le fonctionnement des pouvoirs publics au Maroc au début du XX^e siècle. Cette enquête paraît indispensable à l'auteur, car elle permet, en reconstituant «le développement des intérêts européens au Maroc, leurs antagonismes et leurs arrangements», d'«éclairer le processus des décisions gouvernementales qui fondent la réalité internationale du conflit ouvert en 1911, connu comme la «crise d'Agadir» (p. 2). Donc, chez Allain, le tout vient s'ordonner autour d'une démonstration centrale portant sur l'éclatement d'une crise majeure entre puissances européennes, crise qui s'articule en fonction des rivalités relatives au contrôle du Maroc, comme un des pôles parmi d'autres de la concurrence des Etats impérialistes d'alors.

Chez Thobie, l'analyse de l'investissement financier et industriel dans l'Empire ottoman est conduite d'une manière systématique par tranches chronologiques et par secteurs bancaires, industriels et commerciaux, ce qui permet d'en saisir l'évolution, dans l'idée que c'est là que se trouve la clef d'explication majeure à l'objectif politique français dans cette région: «l'investissement financier et industriel dans l'Empire ottoman est la condition d'une solide influence dans les autres domaines et représente la base indiscutable de l'efficacité politique» (p. 3).

En dépit de démarches différentes, les trois auteurs placent tous au centre de leur démonstration, d'une part l'enquête sur les intérêts économiques en jeu que ce soit à propos de la politique française dans l'Empire ottoman, de la crise d'Agadir ou des relations franco-allemandes, et d'autre part la préoccupation de chercher à déterminer lequel des facteurs pris en considération pour expliquer l'orientation ou la décision politique ou diplomatique a exercé une influence prépondérante, comme le recommandait Renouvin.

Par rapport à cette préoccupation centrale, à quels résultats aboutissent les trois auteurs?

alliées, soutenue en mai 1976 par DENISE ARTAUD devant l'Université de Paris I. D'autres thèses sont en préparation sur l'entre-deux-guerres.

Dans la première partie de son étude sur *la crise d'Agadir*, Allain passe en revue les divers domaines où les puissances rivalisent dans la recherche d'influence au Maroc. A propos des emprunts nécessaires à la modernisation de l'Empire chérifien (chap. 2), Allain constate qu'en dépit des interventions du gouvernement français au profit des créanciers du Maroc, il y a «une limite à la capacité diplomatique du gouvernement français à fonder son expansion marocaine sur la puissance de son marché financier» (p. 71). Quant à la question du contrôle des mines marocaines (chap. 3), particulièrement agitée à cause des intrigues des frères Mannesmann, l'auteur établit les divers plans de la compétition minière, interférant par moments avec d'autres intérêts et objectifs, mais il conclut qu'elle «ne domine pas la question marocaine et ne concourt pas spécialement à son aggravation» (p. 125). En revanche, dans l'organisation des travaux publics marocains (chap. 4), à laquelle, selon les accords d'Algeciras, toutes les puissances peuvent concourir à égalité, la nature de l'ambition française au Maroc peut représenter un potentiel de conflit, suivant qu'elle vise l'équilibre ou la rupture des intérêts respectifs au Maroc (p. 164). Quant au rôle des intérêts commerciaux sur le développement de la question marocaine (chap. 5), les échanges de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne avec le Maroc, «qui représentent moins de 1 % de leur commerce extérieur, ne sont pas indispensables à leur santé économique et leur valeur quantitative est insuffisante pour tenir un rôle moteur dans l'élaboration des politiques marocaines» (p. 190). Pourtant, «l'importance qui leur est accordée est sans commune mesure avec la réalité arithmétique». Pour Allain, «le commerce extérieur apporte aux décisions gouvernementales dans la question marocaine un alibi crédible» (p. 190). Il voit dans la répartition régionale des activités commerciales au Maroc (l'Espagne au Nord, la France au Centre, l'Allemagne au Sud, mais l'Angleterre intéressée aux trois régions), une *situation conflictuelle* que la conjoncture diplomatique peut infléchir vers l'éclatement ou le maintien de l'équilibre. Dans la pénétration progressive de la France dans l'administration marocaine (chap. 6), que ce soit par le biais du contrôle financier requis pour assurer l'amortissement des dettes contractées par le Sultan, que ce soit par les enseignants et les médecins, c'est surtout la mission militaire française (les premiers officiers sont arrivés en 1877 déjà), dont le poids ne cesse de grandir, qui va donner à l'initiative militaire une prépondérance telle qu'elle va transformer la nature diplomatique de la question marocaine. Si Lyautey attachait une grande importance au «moyen économique pour approcher et se lier les populations» (p. 223), on constate vers 1909-10, à l'instigation des milieux militaires français, une substitution progressive de l'expansion armée à l'expansion négociée, à tel point que «l'initiative de l'armée se libère impunément de l'autorité gouvernementale». Ce qui amène l'auteur à conclure que «la revision des choix français à la lumière de critères militaires est une virtualité qui grève lourdement l'évolution prochaine de l'affaire marocaine, car elle est génératrice de crise diplomatique, singulièrement avec l'Allemagne» (p. 231).

Faisant le bilan des divers secteurs où rivalisent les puissances au Maroc, Allain montre qu'en définitive «c'est la dynamique des réalisations acquises ... qui découvre les contradictions (des arrangements de compromis intervenus entre puissances) avec les objectifs des politiques suivies au Maroc»; qu'en l'occurrence, contrairement à ce que croyaient certains responsables politiques tels que Pichon pour la France et Schoen pour l'Allemagne, il est impossible de traiter séparément le politique et l'économique dans les relations internationales (p. 245). Et Allain, qui tente de se situer par rapport à la problématique centrale dégagée ici, avance une formule sans doute très suggestive, mais peut-être par trop péremptoire: «L'analyse des forces constitutives de la question marocaine prouve bien qu'à tous les niveaux, et à tout moment, interviennent simultanément une volonté politique dans les impulsions économiques et une détermination économique dans les impulsions politiques» (p. 245).

Quoi qu'il en soit, son analyse démontre à travers des arguments ingénieusement étayés, que dans le développement de la question marocaine, de toutes les composantes (financière, commerciale, industrielle, minière) qui l'acheminent vers une situation conflictuelle, c'est la composante politico-administrative dans sa dimension militaire qui déclenche «la marche en avant» pour la conquête du Maroc (pp. 248-49).

Ceci posé, l'auteur peut se consacrer entièrement à l'étude spécifique du «nouement de la crise marocaine» comme un des révélateurs de la politique générale des Etats et du potentiel conflictuel général; il démonte le mécanisme à travers lequel une crise générale a été déclenchée à propos du Maroc. Deux éléments majeurs, tous deux de caractère militaire, la marche sur Fès et le «saut de la *Panther* à Agadir» marquent les étapes décisives vers la crise. A propos de la marche sur Fès (chap. 8), Allain montre comment un clan diplomatico-militaire a créé de toutes pièces une série d'événements (désordres à Fès, menaces sur le Sultan et appel de celui-ci) pour justifier l'intervention des troupes françaises. La reconstitution minutieuse de cet événement, provoqué artificiellement par le cynisme d'un groupe d'hommes, réduit à néant les versions répétées par des générations d'historiens à propos de l'action de sauvetage entreprise par l'armée française pour protéger des «vies européennes» menacées à Fès encerclée par des tribus insoumises et sanguinaires. Ici, la qualité de la documentation et la précision de la démonstration sont convaincantes et jettent une lumière bien particulière et encore fort peu dévoilée jusqu'à présent sur les agissements de certains clans coloniaux français.

Quant au facteur déterminant de la décision politique, relative à la question marocaine, la marche sur Fès constitue la «pièce maîtresse d'un ensemble de choix diplomatiques sur le Maroc, dont le dénominateur commun est d'être dangereusement aventureux» (p. 277). Désormais, «la composante militaire l'emporte sur les autres, en s'identifiant à la décision politique» (p. 274). La France croit pouvoir par ce jeu s'imposer seule au Maroc. C'était sous-estimer

l'intérêt des autres puissances et en particulier de l'Allemagne. Aussi est-ce pour le signifier à la France que Berlin décide l'envoi de la *Panther* à Agadir, le 1^{er} juillet 1911, «symbole de la revendication allemande», non seulement à propos de l'avenir du Maroc, mais aussi à propos des partages d'influence entre grandes puissances impérialistes. La diplomatie allemande recherche à travers la manifestation publique à Agadir, sinon à faire prévaloir ses droits fondés sur les accords d'Algeciras, du moins à amener la France à «payer à l'Allemagne son désengagement au Maroc» (p. 340), en lui procurant une compensation ailleurs.

Le dénouement de la crise est l'objet de la troisième partie de l'étude. Or, ce sera justement l'œuvre d'un grand financier, le Président du Conseil d'alors, Joseph Caillaux, de régler la crise franco-allemande, imputée aux manigances aventureuses d'un clan diplomatico-militaire, par une relance de la négociation sur les intérêts respectifs des puissances au Maroc «par la voie économique et financière» (p. 350). Il en résultera de nouveaux accords à propos des mines, des travaux publics et au-delà sur tous les sujets d'intérêts respectifs. L'Allemagne amènera finalement la France à échanger son désengagement au Maroc par l'obtention de territoires en Afrique équatoriale, négociation qui permet à l'auteur de présenter un dossier très précis et fort bien documenté sur ces transferts de territoires coloniaux.

Dans sa conclusion, Allain s'interroge sur le rôle qui revient aux forces profondes dans le développement d'une crise internationale telle que l'affaire marocaine. «Autour d'un mobile spécifique (rendement financier, appropriation minière, conquête militaire, etc.) se forme une force qui groupe des intérêts et des ambitions identiques et qui tend à les réaliser le plus pleinement possible. ... La diversité des finalités et des moyens d'action que possèdent les forces profondes, si elle complique l'évolution, n'annule pas leurs effets. On ne peut du reste à la fois reconnaître leur existence causale et leur dénier un pouvoir déterminant sur l'évolution de l'enjeu. Le problème est d'en mesurer l'ampleur» (p. 419).

Passant à «la controverse sur la suprématie des mobiles économiques ou politiques dans la conduite de la politique extérieure» (p. 420), Allain estime que la genèse de la crise d'Agadir montre «l'action des forces collectives, dont le centre moteur est de substance tantôt économique, tantôt politique». «La question de la supériorité de l'une ou de l'autre perd dès lors tout réalisme, car dans la pratique internationale, l'interférence des données motrices provenant des deux sources envisagées, rend artificielle, sinon illusoire, cette enquête et elle révèle l'inadéquation du vocabulaire instrumental né de la controverse qui postule que l'un manipule l'autre, car l'appréciation est parfaitement réversible selon le choix qu'on fait du centre de décision: «l'arme financière» de la diplomatie peut aussi être «l'arme diplomatique» de la finance, suivant qu'on privilégie, dans l'opération financière internationale, la chancellerie ou la banque. Dans le cas étudié ici, ce dualisme théorique

conduit à une impasse» (p. 421). Nous verrons plus loin à quelles conclusions aboutissent Thobie et Bariéty dans l'étude d'autres cas.

Si Allain affirme «l'interférence constante entre diplomatie et économie ... indispensable à la réalisation de l'objectif expansionniste» (p. 421), il s'arrête «au fait que l'action internationale des forces collectives s'exprime par des hommes, que les intérêts ont en quelque sorte un visage humain et que l'affaire marocaine laisse apparaître en France un groupe décisionnel» (p. 422). Cela l'amène à une analyse ramassée du «groupe dirigeant» composé d'une vingtaine d'hommes qui «concourent par leurs actes respectifs ... à forger la politique marocaine de la France» qui est alors, «celle d'un impérialisme en action» (p. 426). En conclusion, l'auteur montre que les gouvernements français ont des choix entre plusieurs solutions, autrement dit qu'ils disposent de la liberté décisionnelle entre un entraînement jusqu'à la guerre ou une évolution dans un cadre pacifique. Le défi du Président du Conseil, Joseph Caillaux¹¹, sera d'opter pour une solution négociée de la crise qui pourtant «se présente ... comme plus difficile à suivre que le recours aux armes» (p. 429); les voies empruntées à cet effet par Caillaux lui coûteront son ministère et lui vaudront la réputation de «l'homme d'Agadir», avec, pour longtemps, une résonance péjorative de l'évocation, synonyme de «cession du Congo» sous la menace allemande¹².

Ce que démontre finalement l'étude de la crise d'Agadir, c'est la nécessité de réintroduire le «coefficient personnel» dans l'analyse des données ou des

A propos de la monumentale enquête de Jacques Thobie sur *les intérêts français dans l'Empire ottoman*, nous n'allons pas tenter de résumer ici les nombreux dossiers qu'il consacre, dans un effort de reconstitution remarquable, aux divers secteurs où se déploient les activités économiques et financières françaises en Turquie; nous nous limiterons à présenter les résultats auxquels son étude aboutit par rapport à la problématique de la nature des rapports entre le politique et l'économique dans la politique internationale.

¹¹ JEAN-CLAUDE ALLAIN vient de publier le 1^{er} tome d'une magistrale biographie de *Joseph Caillaux. Le défi victorieux 1863-1914*. Paris, Imprimerie nationale, 1978, Collection «Personnages», 537 p., dans laquelle il analyse entre autres le rôle spécifique de Caillaux dans la crise d'Agadir. Par ailleurs, l'étude biographique d'Allain est sans doute appelée à renouveler le genre de la biographie politique par la méthode de vérification méticuleuse des faits d'existence, de psychologie et du milieu social qui ont une signification pour la compréhension de la trajectoire et des actions du personnage. A travers Caillaux, Allain reconstitue des pans entiers de la société française du XIX^e et du début du XX^e siècle, de l'éducation et de la vie bourgeoises, le jeu des liaisons gouvernementales et parlementaires, le climat littéraire, artistique et idéologique, les problèmes financiers intérieurs et extérieurs, les réformes fiscales (impôt sur le revenu) et sociales (séparation de l'Eglise et de l'Etat). En outre, en dépit de l'aridité de certains terrains abordés, c'est un ouvrage d'une lecture attrayante tant l'écriture y est limpide et vivante, ce qui est fort rare dans les études aussi érudites.

¹² *Ibid.*, pp. 400-401.

forces profondes qui structurent une question internationale et particulièrement une crise de type impérialiste.

La question centrale de Thobie est celle-ci : comment saisir l'incontestable influence française dans l'Empire ottoman avant 1914, autrement dit de quoi est-elle faite et comment la mesurer si jamais cela soit possible ? Thobie ne cache pas sa référence à la thèse de Lénine sur le rôle moteur du capital financier dans l'impérialisme moderne (p. 3) ; il estime, à son tour, que « l'investissement financier et industriel dans l'Empire ottoman est la condition d'une solide influence dans les autres domaines et représente la base indiscutable de l'efficacité politique » (p. 3). D'où le premier choix de limiter l'étude des intérêts français dans l'Empire ottoman aux intérêts économiques, financiers et politiques ; une étude en préparation traitera des intérêts culturels et religieux.

A juste titre, Thobie nous avertit que s'il recourt à l'histoire financière, industrielle, bancaire et commerciale, ce n'est pas pour s'arrêter aux paramètres économiques de la présence française en Turquie d'Asie, mais bien parce qu'il cherche « à prendre la mesure des intérêts économiques dans la définition et l'affirmation de desseins proprement politiques » (p. 4), autrement dit de l'impérialisme français dans l'Empire ottoman.

L'originalité de l'œuvre de Thobie par rapport à la plupart des ouvrages sur l'impérialisme, c'est de proposer « une méthode d'appréhension et d'intégration du « politique » dans l'évolution des intérêts économiques et financiers » (p. 203). La position, ici, est autre que chez Allain qui, tout en affirmant l'alternance possible du facteur moteur, tantôt économique, tantôt politique, récusait pourtant la controverse sur la suprématie d'un mobile sur l'autre au profit d'une interférence constante entre diplomatie et économie. Thobie, qui constate qu'« une juxtaposition d'activités économiques et financières, une somme d'intérêts ne constituent pas forcément une politique » (p. 203), estime néanmoins que « dans la cité, dans la nation, toute activité humaine tend à l'expression politique ». Or, « le fait politique, face à la réalité économique qui le sous-tend, résiste et à la réduction et à la confusion », il est à la recherche d'une certaine autonomie qu'il n'est pas aisé de définir, avoue l'auteur. Mais sa démarche se précise quand il passe au cas abordé : « tandis que les intérêts financiers et économiques français s'amplifient dans l'Empire ottoman, le pouvoir politique est de plus en plus consciemment attaché à utiliser un levier utile pour infléchir dans un sens ou dans l'autre sa politique générale ... ; en même temps, les intérêts particuliers peuvent trouver utiles de se servir des facilités ouvertes par tel ou tel dessein politique pour pousser l'avantage et faire de nouveaux profits » (p. 205). Donc, dans cette formulation, Thobie rejoindrait la formule d'Allain qui dit que « l'arme financière » de la diplomatie peut être « l'arme diplomatique » de la finance. Pourtant, sa démonstration récuse l'alternance ; il affirme la nécessité d'une volonté affirmée de la part de l'Etat à intervenir dans les divers secteurs où s'exercent des activités économiques pour les orienter en fonction d'un certain pouvoir, en l'occurrence

impérialiste : sans cette volonté étatique, les intérêts en question ne sauraient constituer un impérialisme (p. 206)¹³.

L'analyse de Thobie vise justement à saisir à partir de quel moment il y a conjonction d'intérêts entre objectifs économiques et objectifs politiques de sorte qu'il soit possible de parler d'impérialisme français dans l'Empire ottoman. Jusqu'en 1895, « certains phénomènes et certaines attitudes qui annoncent l'impérialisme véritable » (p. 217) sont constatés, mais les liens sont trop faibles et disparates entre le capital bancaire et le capital industriel dans les activités des capitalistes français à Constantinople pour que l'on puisse parler d'impérialisme. En outre, quand une main étatique se profile, c'est surtout pour des motivations nationalistes que le représentant diplomatique français intervient dans certaines affaires et son intervention n'a pas que des résultats heureux pour les intérêts français qu'il prétend défendre. Pour la période qui va de 1895 à 1914, l'auteur reconstitue le processus de pénétration française en dégagant les moments où s'articule une volonté impérialiste française dont l'expression à travers le « coup de Métélin » (occupation de l'île par une escadre française en novembre 1901) va surprendre et le gouvernement ottoman et les puissances étrangères, car les réclamations françaises qui motivent ce coup d'éclat ne méritaient pas un tel vacarme. En tout cas, tout le monde se demande « comment des réclamations d'ordre financier et économique, relatives à des affaires privées, dont certaines sont fort anciennes et imparfaitement justifiées, pourraient-elles devenir des affaires d'Etat ? » (p. 579). Mais la démonstration française, qui est une action conjuguée de pressions diplomatiques, navales et militaires, va au-delà du règlement des intérêts en cause. « Le succès le plus réel est d'avoir obligé le Sultan à accepter les conditions du gouvernement français et d'avoir ainsi démontré aux yeux du monde que les autorités de Constantinople ne peuvent que s'incliner devant une volonté appuyée par la France » (p. 581). Et les autres puissances ne peuvent qu'enregistrer ce fait pour un éventuel usage personnel, car « l'abaissement du Sultan profite à tous » (p. 581). Toutefois, dans la perspective plus vaste et plus lointaine de la compétition entre puissances étrangères, à propos du sort de l'Empire ottoman, « l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie sont averties que l'impérialisme français réclamera sa part, et toute sa part » (p. 582). Autrement dit, le Sultan ottoman ne peut plus choisir ses partenaires, il ne peut plus favoriser une puissance qui paraîtrait mieux lui assurer son avenir (l'Al-

¹³ Dans notre étude sur *La pénétration allemande au Moyen-Orient 1919-1939 : le cas de la Turquie, de l'Iran et de l'Afghanistan*, Genève/Leiden, IUHEI/Sihthoff, 1977, nous avons montré « comment certaines techniques commerciales entraînent des effets politiques considérables, surtout à partir du moment où l'Etat national-socialiste met l'économie allemande et son commerce extérieur directement au service d'un dessein politique » (p. 5). Nous avons constamment rencontré la problématique de l'alternance, mais aussi de la confusion, voire de l'opposition selon les niveaux gouvernementaux et suivant la conjoncture, entre les objectifs économiques et les objectifs politiques recherchés par l'Allemagne dans ses relations avec ses partenaires du Moyen-Orient, avant qu'ils ne se transforment en une synthèse dynamique sous l'influence du dessein global.

lemagne); le sort de l'Empire est l'affaire de toutes les puissances qui sont capables, à l'instar de la France, de faire prévaloir leurs droits, par la force si nécessaire. Désormais, «le gouvernement français entend ... assumer, prendre en compte l'ensemble des intérêts français au premier rang desquels se trouvent les intérêts économiques et financiers». Dès lors, comme l'écrit un publiciste de l'époque, «l'impérialisme est à la mode» (p. 589). Il marque la décennie qui suit «le coup de Métélin» et il révèle toutes les potentialités des impérialismes concurrents dans l'Empire ottoman. En effet, sous prétexte de réorganiser les finances ottomanes, le gouvernement français va s'efforcer de mettre au pas les intérêts financiers français en Turquie. Ceux-ci, soucieux de favoriser avant tout leur profit, avaient compris que les grands investissements et les grands travaux qu'exigeait la mise en valeur des ressources de la Turquie dépassaient les moyens des groupes nationaux, qu'il fallait mettre sur pied de vastes associations internationales d'intérêts communs. Or, c'est à propos de la direction de ces associations élaborées par les milieux bancaires internationaux que le gouvernement français va intervenir, pour imposer une direction française ou le cas échéant, comme dans le cas du «Bagdad», à retirer une participation française qui ne serait pas prépondérante et qui renforcerait les atouts de l'Allemagne. «Prévenez les établissements financiers qu'ils ne doivent pas s'associer à cette affaire sans notre assentiment», demande Delcassé en juillet 1903 (p. 600). Du moins, il convient de veiller que «dans cette affaire soient servis les «intérêts généraux de la France» (p. 601). Faut-il en déduire, s'interroge Thobie, que dans ce genre d'affaires, «le politique l'emporte sur l'économique»; la sauvegarde des «intérêts généraux» sur la promotion des intérêts financiers privés? En fait, la question ne se pose pas vraiment en ces termes, car il peut y avoir plusieurs manières de concevoir «les intérêts généraux» d'un pays: «le clivage se situe au niveau de la nature et du rôle à attribuer aux groupes économique-financiers dans le développement de ce qu'il faut bien appeler l'impérialisme français» (p. 606). Or, l'expansion de cet impérialisme peut prendre des voies divergentes. Il y a celle de l'association internationale prônée alors par le ministre des Finances, Rouvier, pour qui l'apport de capitaux français au Bagdad, «n'est pas faire plaisir aux Allemands ...; c'est au contraire affirmer sa propre présence, participer à la dynamique de l'affaire et donc nécessairement développer l'influence française» (p. 606). Pour le financier Rouvier, «les réseaux de liens tissés au sein des sociétés internationales, créent un commencement de solidarité capitaliste utilisable pour les relations internationales, ... qui ne peut être qu'un élément favorable à la mise en place d'un impérialisme de paix, opposé à un impérialisme étroit, chauvin, exclusif» (p. 607). Ce type d'impérialisme, proche de la théorie de l'interimpérialisme que Hobson venait d'exposer (en 1902), n'était pas contraire à la vision du socialiste Jaurès qui déclarait à la Chambre, justement à l'occasion d'un débat sur le Bagdad en novembre 1903: «Si nous avons toujours combattu la politique d'expansion coloniale guerrière, la politique d'expéditions armées et de protectorats violents, nous avons toujours secondé

et nous sommes prêts à seconder l'expansion pacifique et raisonnable des intérêts français et de la civilisation française» (p. 607).

A cette voie internationaliste à substance financière s'oppose celle du refus de toute association financière internationale préconisée par le ministre des Affaires étrangères, Delcassé, pour qui «seules les affaires purement françaises sont souhaitables» (p. 607). Il y a dans cette attitude «la conviction que le capitalisme français ne peut supporter seul le face à face avec le capitalisme allemand». Finalement, c'est la voie de Delcassé qui va l'emporter car «elle flatte l'amour-propre national et les sentiments anti-allemands» (p. 607) et ceci à cause de l'impossibilité de mettre en œuvre une véritable internationalisation du Bagdad à direction française, que souhaitait pourtant Delcassé, comme un des moyens de sauvegarder au mieux les intérêts à long terme de la France. Si dans cette affaire, il y a désaccord entre gouvernement français et haute finance, en revanche l'action sera conjuguée à propos de la Dette ottomane et des tentatives de contrôle intégral du système financier de la Turquie (pp. 608-621). Par ailleurs, le gouvernement de Paris intervient de plus en plus dans la question des contrats industriels, en imposant des clauses industrielles aux opérations financières turques en France, ou encore pour assurer aux industriels français, moins liés structurellement à la banque que leurs concurrents allemands, les moyens financiers que requièrent d'importants contrats (pp. 625-26).

Le bilan de cette période 1903-1911, marquée par un impérialisme chauvin, est caractérisé par le «renforcement des intérêts économiques et financiers français dans l'Empire ottoman, l'harmonisation des rapports entre ces intérêts et le gouvernement français, des interférences et des heurts inévitables désormais avec les intérêts concurrents d'autres puissances» (p. 646). Cette évolution des intérêts dans l'Empire ottoman amènera progressivement les chancelleries à établir de fait «une division de l'Empire ottoman en aires d'action économique, en sphères d'influence que les puissances et les groupes intéressés vont s'acharner à rendre aussi nombreuses et aussi vastes que possible» (p. 659) et tout ceci en dépit du grand projet national réformateur des Jeunes Turcs. Ainsi, à travers une série d'accords entre elles et avec les Turcs, les puissances européennes se sont réparti les domaines où devaient se développer leurs intérêts respectifs; c'était une manière d'affirmer leur volonté de coexister en Turquie, coexistence que motivaient en partie les liens qui unissaient entre eux les divers intérêts nationaux par le truchement des nombreuses associations financières ou industrielles internationales. «En effet, la politique du «chacun chez soi» n'est pas exclusive d'actions communes, soit sur les confins des zones respectives, soit dans des secteurs neutralisés, essentiellement dans la capitale» (p. 701). Mais, en fait, aucun de ces accords de partage n'est signé ou ratifié en août 1914, car chacune des puissances ne voit dans ces arrangements qu'un *modus vivendi*, «que le contrat n'est que temporaire, dans l'attente éventuelle de solutions plus radicales» (p. 703). Ceci d'autant plus que cette volonté d'entente entre puissances impérialistes au

sujet de la Turquie « ne joue pratiquement aucun rôle d'apaisement dans une opinion où les passions nationalistes se donnent libre cours » (p. 715).

Passant au bilan de son étude, Thobie résume le processus d'accomplissement de l'impérialisme français dans l'Empire ottoman : « exportation massive de capitaux investis en fonds d'Etat ou dans des entreprises, renforcement des liens entre le capital bancaire et le capital industriel, constitution de puissants groupes d'importance nationale, voire internationale, délimitation d'aires d'action économique et enfin action du pouvoir politique résolu, à travers les rapports dialectiques complexes qu'il entretient avec ces intérêts, à intervenir dans le destin du pays assisté, sans exclure la possibilité d'un découpage » (p. 717). Si l'impérialisme français connaît quelques faiblesses (fragilité de la liaison entre le capital bancaire et le capital industriel, entre la finance et l'industrie, essoufflement du commerce franco-ottoman), il réussit à allier « puissance financière et pouvoir politique lorsque s'établit et se fortifie ... une communauté de dessein et de méthode entre la Banque impériale ottomane (sous direction française) et le gouvernement français » (p. 718). Lorsqu'il y a ainsi conjonction entre les intérêts des milieux financiers et industriels et les objectifs de politique générale, l'impérialisme se dote de moyens et provoque l'intensité de l'engagement aussi bien du côté des « capitalistes que du côté du gouvernement à maximiser ses objectifs ». Comme le montre Thobie, le capitalisme français n'a jamais montré un tel dynamisme en direction de l'Empire ottoman que durant cette période marquée par des interventions croissantes du gouvernement dans les affaires turques. Mais cette recherche d'influence « paraît d'autant plus solide et irréversible qu'elle s'appuie non seulement sur une base financière et économique indiscutable, mais qu'elle s'exerce dans un secteur où toute la tradition historique, culturelle et religieuse va dans le même sens » (p. 721).

Si en conclusion, l'auteur estime, sur la base des résultats de son étude, que par rapport aux théories de Hobson, de Jaurès et de Kautsky, « l'analyse boukharino-léniniste représente l'explication la plus adéquate et la plus commode » du phénomène de l'impérialisme avant 1914 (p. 420), il n'en relève pas moins l'apport décisif d'autres forces profondes (le nationalisme français, les intérêts traditionnels culturels et religieux, etc.) que les intérêts économico-financiers, sans lesquelles l'engagement du gouvernement ne saurait prendre ni cette envergure, ni cette assurance. A cela s'ajoute, et Thobie le signale constamment, l'interférence du contexte diplomatique général qui à lui seul peut, à certains moments, dicter un repli, une volonté de compromis ou un coup d'éclat au nom d'une certaine vision de la politique générale de la France.

A ce niveau, et bien que la formulation soit différente de celle que nous avons rencontrée chez Allain, se manifeste chez Thobie la même conscience de l'impossibilité qu'il y a à enfermer dans un seul schéma explicatif un processus politique auquel, par la force des choses, plusieurs facteurs contribuent et dans lequel diverses dimensions interfèrent. Mais contrairement à Allain,

Thobie relativise le «coefficient personnel» en montrant comment les mêmes personnages prennent, dans des contextes différents, des décisions contradictoires (Delcassé, Rouvier, pp. 607-608), suggérant par-là que leur position détermine davantage leur décision que leur personnalité.

Changeons maintenant de contexte à propos de l'impressionnante analyse que nous livre Jacques Bariéty *des relations franco-allemandes* après la Première Guerre mondiale; il s'agit à la fois d'une grande fresque de la vie politique, économique et sociale en France et en Allemagne et d'un tableau dense et varié des relations internationales entre 1918 et 1925. Dans la trame de la politique allemande de la France que Bariéty reconstitue, étapes après étapes, les dossiers économiques apparaissent à chaque moment essentiel des relations franco-allemandes. Dans son analyse qui s'appuie sur une connaissance incomparable des archives allemandes et françaises¹⁴, c'est à plusieurs niveaux que le facteur économique intervient, tantôt comme moteur, tantôt comme instrument de la décision politique. D'ailleurs, et l'auteur le signale à plusieurs reprises, les dirigeants français n'ont pas tous la même vision du contenu de leur politique envers l'Allemagne: l'objectif de l'un devient parfois le moyen de l'autre.

La question des Réparations est significative à cet égard et Bariéty remarque à juste titre que les historiens se sont cantonnés trop longtemps à l'interprétation des clauses politiques et territoriales du Traité de Versailles, alors qu'il convient d'en analyser les clauses économiques si l'on veut rendre compte des préoccupations essentielles des dirigeants européens dans les années vingt, qui ont pour titres: réhabilitation des régions dévastées, reconstruction économique européenne, réparations et dettes interalliées.

Le mérite de Bariéty est justement de placer dans leur dimension de politique étrangère ces problèmes dont la compréhension exige certes une solide connaissance des questions trop souvent taxées de «techniques», alors qu'elles sont éminemment politiques.

Ainsi la politique économique de la France dans les territoires occupés peut être conçue à un premier niveau comme l'application des clauses du Traité de Versailles. Or, une analyse plus approfondie révèle deux autres niveaux. Tout d'abord, selon l'objectif général des dirigeants français, la politique économique de la France en Rhénanie peut viser à détacher économiquement ces régions de l'Allemagne pour les associer à un espace économique français; ce qui conduirait à affaiblir économiquement l'Allemagne et par conséquent rendrait aléatoire sa capacité de payer les réparations. Ou au contraire, la France ne doit pas handicaper une relance de l'économie allemande

¹⁴ Bariéty n'a pas consulté les archives britanniques ni américaines qui l'auraient aidé à préciser certains points; pour une étude de la même période qui recourt avant tout aux sources anglaises, américaines et allemandes, cf. STEPHEN A. SCHUKER, *The End of French Predominance in Europe. (The Financial Crisis of 1924 and the Adoption of the Dawes Plan)*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1976, 444 p.

si elle escompte profiter des réparations. En tout cas, l'alternative est clairement posée par certains responsables et singulièrement par les hauts fonctionnaires français en Rhénanie tels que Tirard, pour qui il s'agit « d'utiliser le levier de l'économie pour préparer une solution politique en Rhénanie », stratégie qu'en 1921 un Briand avait faite momentanément sienne (p. 71).

A ce niveau, et en dépit des accords de Wiesbaden de 1921 qui signifiaient l'abandon du « gage productif » tenu par les Alliés en Rhénanie, le gouvernement français hésitera entre la possibilité de reconstruire des régions dévastées en mobilisant les ressources de la Rhénanie et une politique de réparations excluant une solution rhénane à la française, mais impliquant des négociations globales avec l'Allemagne en vue de solliciter son industrie en fonction de l'exécution des réparations (p. 93). Ici encore, chacune des options a ses limites : d'une part, les contributions directes de l'industrie allemande, en l'occurrence les réparations en nature, peuvent léser des secteurs industriels français qui ne résisteront pas à la concurrence allemande ; d'autre part, convient-il de laisser l'industrie allemande se réorganiser de telle sorte qu'elle puisse, comme le souhaitait désespérément un Schacht, payer ses dettes grâce à un commerce florissant, expansion commerciale qui n'aurait pu se faire qu'au détriment de la France, voire de l'Angleterre.

Mais il y a encore un autre niveau où s'esquissent des objectifs différents, des ambitions plus vastes. En 1919, la France aurait ambitionné de modifier profondément le « rapport des forces industrielles sur le continent européen » (p. 139). Un « projet sidérurgique » français aurait visé à faire de la France, « à la place de l'Allemagne, la première puissance sidérurgique d'Europe ; l'Angleterre perdrait dans ce cas le contrôle indirect qu'elle avait eu jusqu'alors sur la puissance industrielle française du fait de la dépendance de l'économie française à l'égard des importations de charbon » (p. 140)¹⁵.

Bariéty démontre l'incapacité structurelle de l'industrie française à assumer de telles perspectives au vu des innombrables difficultés à digérer l'héritage industriel lorrain (pp. 142-144). A cet égard, il est notoire que les forces économiques françaises n'ont pas été à la hauteur des ambitions de certains responsables politiques qui avaient pleinement saisi la position dominante qu'occupe la région du Rhin dans le panorama industriel du continent européen, position que la France pouvait escompter à travers les dispositions du Traité de Versailles organiser à son profit en restructurant l'économie européenne.

Durant cette période, comme le souligne Bariéty, « économie et politique sont intimement mêlées en tout cela » (p. 187). Ici, cependant d'une manière plus évidente que dans les cas étudiés précédemment, le rôle de l'Etat est mieux caractérisé du seul fait qu'il se trouve responsable de l'application d'un

¹⁵ Dans notre recherche aux Archives fédérales suisses pour la préparation du volume de *Documents diplomatiques suisses* couvrant la période 1918-1920, nous avons constaté maints effets de cette concurrence franco-britannique, notamment au sujet du ravitaillement de la Suisse en charbon.

traité dont les clauses ont été façonnées en fonction de ses intérêts les plus divers; or, «même dans les affaires économiques, dans la mesure où elles ont une composante internationale tout au moins, la définition de la marche à suivre et la décision avaient lieu au niveau de l'Etat» (p. 189). Et de constater le même phénomène «d'intégration des pouvoirs de décision politique, économique, voire militaire, au niveau de l'Etat» (p. 190) d'une manière plus nette encore en Allemagne que les sociaux-démocrates ou les milieux d'affaires soient au pouvoir.

Il n'est pas possible de résumer ici les pertinentes analyses que Bariéty consacre à la personnalité de Stresemann et à sa politique («il n'est pas possible de ne voir en Stresemann, homme politique, qu'un simple représentant d'intérêts économiques», p. 204), ainsi qu'à la stratégie diplomatique d'un Poincaré qui n'accepte le compromis à propos de la Ruhr que lorsqu'il a la conviction d'être en position de force, tout en donnant l'apparence de céder (p. 265); intéressante aussi la démonstration à propos d'un Poincaré conscient des atouts majeurs que possède la France en Rhénanie¹⁶, mais aussi du rôle décisif, à long terme, de la pénétration de la finance américaine; dès lors il va tenter de neutraliser le développement de la collusion déjà manifeste entre banques anglo-américaines et industriels allemands. Mais Poincaré perçoit aussi la faiblesse des moyens dont il dispose pour réaliser ses objectifs d'organisation économique de la Rhénanie; et ce défaut de liberté d'action financière de la France serait la raison profonde de son échec (p. 288).

Après ce constat, Bariéty montre comment Poincaré échafaude une autre politique qui deviendra l'axe de la diplomatie française à l'égard de l'Allemagne pour les années à venir. Il s'agit de rétablir l'entente franco-britannique, largement perturbée avant, mais surtout par l'affaire de la Ruhr, en suggérant des projets communs de politique économique en Allemagne et en Europe. De vastes perspectives seront tracées; il est ainsi question d'un front franco-britannique face aux USA (proposition de MacDonald) et d'asseoir la sécurité de la France sur des mécanismes de prises de capital dans les industries et les mines allemandes. Mais les discussions concernant la réalisation de ces projets donneront lieu à des divergences profondes entre la France et l'Angleterre, divergences que les affinités politiques du successeur de Poincaré, Herriot, leader du Cartel des Gauches, et du travailliste MacDonald ne pourront réduire.

Bariéty dédie l'essentiel de son étude à la genèse, au déroulement et aux résultats de la Conférence de Londres (juillet-août 1924), passant en revue tour à tour les positions des gouvernements concernés, les attitudes des forces politiques (socialistes français, sociaux-démocrates et nationalistes allemands) et des milieux d'affaires (banquiers américains, financiers anglais et allemands); il révèle le rôle d'arbitre des «choses européennes» que s'arroe

¹⁶ Voir aussi *Problèmes de la Rhénanie 1919-1930. Actes du colloque d'Otzenhausen, octobre 1974*, publiés par le Centre de Recherches Relations internationales de l'Université de Metz, 1975, 131 p.

l'Angleterre. Il montre comment les intérêts politiques britanniques vont dans le même sens que les intérêts financiers américains (p. 580) à tel point qu'on a l'impression que les premiers utilisent sciemment les seconds jusqu'à ce que les Américains s'en aperçoivent (p. 689).

La démonstration de Bariéty fait de cette vaste négociation un véritable miroir des réalités, des objectifs et des moyens des grands partenaires de l'époque; la Conférence de Londres, pratiquement ignorée des historiens, donne selon lui, naissance à une nouvelle vie internationale (p. 507); elle marque la fin de la politique indépendante de la France; elle enregistre le premier succès des partisans d'un démantèlement des clauses de Versailles. A travers elle se développe l'idée que les grands conflits d'intérêts doivent être réglés par la négociation et si possible par de grandes conférences internationales. Le règlement de la question des réparations à Londres en août 1924 (qui permet d'actualiser le plan Dawes) fait souffler un vent d'optimisme qui va se répercuter sur les formules de paix et d'organisation de la sécurité en septembre, à Genève, et favoriser l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Autre constatation majeure de l'auteur, c'est que si en 1923, le recours au moyen militaire paraissait encore rentable pour une partie des Alliés, une année après, le règlement de l'affaire à Londres montre «la puissance des nouveaux inspireurs de la vie internationale: les banquiers». D'où la formule on ne peut plus suggestive: «les banquiers succèdent aux généraux dans la conduite des affaires, les crédits américains remplacent les baïonnettes françaises comme moyen de faire payer l'Allemagne» (p. 739).

Si nous comparons cette appréciation finale à celle d'Allain et de Thobie, on constate des mouvements voisins et différents. Dans le cas du Maroc, nous avons aussi assisté à une crise internationale où les éléments militaires ont exercé une influence déterminante dans le déclenchement de la crise, mais son règlement s'effectue en ramenant les antagonistes à des compromis concernant leurs intérêts économiques respectifs. Dans le cas de l'Empire ottoman, il n'y a pas de crise internationale majeure entre les puissances, mais l'on a constaté la volonté de l'Etat d'utiliser les intérêts (financiers, industriels) en vue d'objectifs politiques à long terme. Il s'agit donc ici de quelque chose de différent, puisqu'on se sert des acquis économiques et financiers en tant qu'atouts d'une politique générale¹⁷. Dans les relations franco-allemandes des années vingt, l'atout n'est pas économique au départ, c'est la victoire, autrement dit les clauses du Traité de Versailles, et particulièrement l'application des clauses économiques, qui procurent à la France la possibilité d'imaginer

¹⁷ Pour une vue d'ensemble de l'utilisation de l'arme économique-financière par la diplomatie française avant 1914, cf. le chap. XIII de la biographie déjà citée de *Joseph Caillaux* par ALLAIN qui synthétise les résultats des études de GIRAULT, POIDEVIN et THOBIE. A propos du rôle de la finance française à l'étranger, ALLAIN suggère une problématique on ne peut plus actuelle: «La participation du capital français au soutien de la monnaie, à l'équilibre budgétaire, au financement des services publics des Etats étrangers crée un lien de dépendance qui ne saurait rester uniquement financier» (p. 314).

une politique économique qui puisse renforcer l'objectif politique général. D'où la confusion possible selon le niveau d'où l'on apprécie cette politique entre l'objectif politique et les moyens économiques, étant donné que les objectifs économiques s'intègrent dans une politique générale dont la vision varie souvent au gré des relèves ministérielles; ce qui accentue la confusion entre l'objectif à long terme et les impératifs immédiats propres à chaque gouvernement.

En tout cas, les résultats de ces trois études montrent l'extraordinaire intérêt qu'il y a à aborder les relations internationales par l'analyse des forces profondes, notamment des forces économique-financières qui les structurent pour une part que chaque étude s'attache à préciser, mais qui s'est avérée d'emblée considérable, dans les cas étudiés ici. Comme la plupart des auteurs l'admettent, il ne s'agit pas de s'interroger sur la suprématie d'une force sur l'autre, mais d'articuler l'intime relation qui se crée en fonction des circonstances et des visions politiques. En effet, si dans le cas de l'Empire ottoman les intérêts économique-financiers semblent pouvoir se passer de l'intervention de l'Etat qui d'ailleurs leur fait rater de belles perspectives de profit, dans le cas du Maroc, les objectifs politiques priment la promotion des intérêts économiques et le recours à l'armée est la démonstration que la France est convaincue de ne pas pouvoir affirmer, par la seule pénétration économique-industrielle, son hégémonie sur l'Empire chérifien face à des concurrents économiques aussi efficaces que l'Allemagne et l'Angleterre (ce qui atteste déjà la discordance entre les moyens économiques dont dispose la France avant 1914 et ses ambitions politiques); en revanche, dans le cas franco-allemand traité par Bariéty, on constate d'une part que la France n'a plus manifestement les moyens économiques (financiers et industriels) pour réaliser les possibilités politiques qui s'offrent à elle, et d'autre part qu'elle n'a plus la force politique (diplomatique et militaire) pour faire prévaloir sa volonté, voire simplement les droits qui lui reviennent du Traité de Versailles. Constaté cela, ce n'est pas seulement rendre compte d'un incontestable affaissement de la puissance internationale de la France, mais peut-être aussi et surtout signaler la modification des forces au niveau européen et mondial.

En conclusion à la présentation de ces trois remarquables études, on ne peut que relever l'impressionnante fécondité de l'école historique française actuelle. Si la thèse d'Allain est avant tout une contribution originale à l'analyse du phénomène de la « crise internationale », celle de Thobie fournit une contribution essentielle à la théorie et à la connaissance du phénomène impérialiste, particulièrement dans la dimension du co-impérialisme tandis que celle de Bariéty dévoile l'avènement d'un nouveau système de relations internationales qui transcende la dimension diplomatique traditionnelle en intégrant les forces nouvelles qui sont de plus en plus à l'origine des tensions internationales contemporaines et dont la solution exige des négociations « pluri-sectorielles », mais dans une perspective globale, que ce soit à l'échelle régio-

nale ou mondiale. Il est vrai que l'interrogation des historiens sur les «forces profondes» s'est concentrée jusqu'ici sur l'analyse des relations entre l'économie et le politique, mais déjà par ce biais, c'est une ouverture sur d'autres facteurs à même de rendre mieux compte globalement des orientations politiques, voire des choix de société qui se sont opérés à l'époque contemporaine. L'ouverture est aussi d'ordre méthodologique, puisque le recours à l'histoire économique, à l'histoire sociale, à l'histoire quantitative, comme autant de voies nécessaires à l'écriture d'une «histoire totale», caractérise déjà nombre de travaux qui s'inscrivent dans cette mouvance.

A cet égard, en plus des cahiers de la revue *Relations internationales* consacrés aux milieux d'affaires¹⁸, à l'impérialisme¹⁹, à la politique économique extérieure de la France dans l'entre-deux-guerres²⁰ et au protectionnisme²¹, indiquons encore la parution récente des communications présentées au deuxième congrès national de l'Association française des historiens économistes, en octobre 1973, sous le titre *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers XIX^e-XX^e siècles* (Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1977, 472 p., textes réunis et présentés par Maurice Lévy-Leboyer). Les diverses contributions signées pour une part par des historiens économistes français et étrangers, et pour l'autre par quelques-uns des historiens de l'école de Renouvin et de Duroselle, apportent des données ou des explications sur la position commerciale et la capacité financière de la France aux XIX^e et XX^e siècles, sur certaines expériences d'investissements et sur quelques perspectives d'ensemble qui signalent les champs qu'il reste à défricher dans la connaissance non seulement des mécanismes d'action économique et financière, mais aussi des ressorts fondamentaux de la vie des peuples, de leur expansion à certains moments et de leur reflux dans des conjonctures qu'il conviendrait de mieux saisir. Le mérite de cette gerbe d'articles, c'est de présenter, malgré la diversité des auteurs et des sujets abordés, une sorte de bilan d'un aspect important des activités extérieures de la France qui est peut-être plus qu'aucun autre le reflet des ambitions et des capacités effectives et par conséquent variables d'une nation. Si les historiens arrivent à la conclusion que déjà «entre 1900 et 1930, la France n'avait plus les moyens économiques et financiers, ni même la volonté, qui lui auraient permis de maintenir une position politique dominante au plan international» (p. 31), la conscience de cette réalité va se manifester bien plus tard dans l'opinion et des classes dirigeantes et du peuple; ce décalage entre les réalités et les rêves va provoquer des crispations et des confusions qui sont

¹⁸ *Relations internationales*. Paris/Genève, n° 1, 1974.

¹⁹ *Id.*, n° 6 et 7, 1976.

²⁰ *Id.*, n° 13, 1978.

²¹ *Id.*, n° 15 et 16, 1978, qui reproduisent les actes du colloque franco-suisse tenu à Montreux en janvier 1978. Les autres cahiers de la revue s'attachent à d'autres facteurs tels que les mentalités, l'opinion publique, la violence.

à l'origine de choix politiques qui s'avéreront néfastes pour la nation française et pour le système international lui-même.

Si ces diverses contributions de l'école historique française à l'étude des relations internationales que nous sommes loin d'avoir toutes recensées ici, ont en commun l'ambition d'expliquer une certaine politique internationale à un moment donné, une décision ou une série de décisions de politique étrangère, en s'interrogeant sur les composantes déterminantes de la décision ou de l'orientation diplomatiques, voire de la situation où se trouvent certaines sociétés par rapport au système international, aucune n'a la prétention de présenter une explication globale, voire un modèle explicatif à la manière de certains politologues ou de certains théoriciens de l'impérialisme. Leurs auteurs sont tous historiens, imprégnés de la fréquentation assidue des sources et donc soucieux de pratiquer une vérification systématique des hypothèses et une évaluation critique des facteurs qui permettent sinon d'expliquer, du moins de comprendre les ressorts fondamentaux qui «font» les relations internationales. Certes, la plupart se laissent inspirer par une vision d'explication globale des relations internationales, voire par certaines «théories»; quelques-uns se lancent, en guise de conclusion à leur exposé historique, dans des réflexions théoriques qui ont pour but de signaler le côté «exemplaire» ou «unique» du cas étudié; mais «la théorie qui s'élabore ne provient ici ni de jeux abstraits, ni d'hypothèses irréelles. Elle se fonde sur l'histoire, c'est-à-dire sur la réalité»²².

En tout cas, les œuvres que nous avons présentées ici montrent que l'historien peut s'engager dans la recherche d'une explication globale du phénomène «relations internationales» bien plus loin qu'il est communément admis – et encore trop pratiqué dans le style du récit événementiel –, et bien au-delà du seul exposé, évidemment très stimulant, des corrélations éventuelles entre les secteurs disparates des «relations internationales»²³. Certes, elles ne débouchent pas sur la détermination de lois générales sur lesquelles on pourrait échauffer une «théorie générale»; elles fournissent néanmoins une explication critique et documentée de «ce qui s'est passé» à un moment donné; elles sont en quelque sorte des «fragments» d'une «histoire totale» des relations internationales, dont l'exemplarité enrichit la compréhension du phénomène politique international. Il n'est par conséquent pas forcément impossible de rendre compte d'une politique donnée, mais la difficulté qui subsiste est d'établir à partir de «cas» dûment étudiés, si significatifs soient-ils, un modèle théorique qui permettrait de saisir n'importe où dans le temps et dans l'espace les composantes essentielles, sinon les lois qui ordonneraient le champ des relations internationales. Il y a donc là une limite qui est im-

²² *Relations internationales*. Paris/Genève, 1974, n° 1, p. 4; «Avant-propos» à la publication de cette revue par JACQUES FREYMOND et JEAN-BAPTISTE DUROSELLE.

²³ Voir à cet égard: «Esquisse de quelques développements possibles de l'étude des relations internationales» par SAUL FRIEDLÄNDER, in: *Les relations internationales dans un monde en mutation*. Genève/Leiden, IUHEI/Sijthoff, 1977, p. 89.

posée à l'historien par la discontinuité spatio-temporelle de son analyse et des données historiques elles-mêmes, et qui l'empêche de généraliser à partir de constats bien établis. A cet égard, la «comparaison créatrice»²⁴, tant dans le temps que dans l'espace, et non l'obsession prométhéenne de démonstration théorique²⁵ dont sont marqués nombre de travaux de spécialistes en sciences sociales et politiques, est peut-être bien la démarche ultime de l'historien dans ses activités de «déchiffrement» du monde.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ A ce propos, WILLIAM RAPPARD écrivait justement que «la démonstration de théorèmes historiques est-elle jamais autre chose qu'un exercice intellectuel inspiré du désir avoué ou secret de justifier des préférences instinctives». *L'individu et l'Etat*. Dans: *L'évolution constitutionnelle de la Suisse*, Zurich, Editions polygraphiques, 1936, p. 5.